

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 24 septembre 2019, à 20 h 30, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Karyne Brossard, Mélanie Demers, Philippe Guénette, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Sylvette Russac-David, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCE : aucune

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 20 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-017-09-19 Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation de procès-verbaux (néant)
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Service de l'organisation scolaire
 - 6.1. Plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil à compter de l'année scolaire 2020-2021 / Suivi
 - Service des ressources informatiques
 - 6.2. Autorisation pour l'octroi d'un contrat de gré à gré pour un abonnement à la plateforme informatique Netmath
7. Points d'information (néant)
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Néant

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. POINTS DE DÉCISION

Service de l'organisation scolaire

6.1 Plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil à compter de l'année scolaire 2020-2021 / Suivi

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la nécessité de porter un regard sur la répartition des élèves des écoles primaires des villes de Beloeil, McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil, vu le nombre important de transferts d'élèves vécus à l'école au Cœur-des-Monts ces dernières années, et ce, malgré l'utilisation de trois locaux de plus que la capacité d'accueil reconnue de cette école;

Considérant que la capacité d'accueil de l'école au Cœur-des-Monts ne permet plus d'accueillir la totalité des élèves conformément à son plan de répartition actuel;

Considérant que, lors de sa séance ordinaire du 4 juin 2019, le Conseil des commissaires a formé un comité de travail et lui a donné le mandat de lui recommander un plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur concerné à mettre en place à compter de l'année scolaire 2020-2021 (résolution numéro C-106-06-19);

Considérant l'analyse, par le comité de travail le 9 septembre 2019, des pistes de réflexion préparées par le Service de l'organisation scolaire;

Considérant que le fait de réviser un plan de répartition des élèves a un impact important quant à leur stabilité, et ce, pour toutes les écoles du secteur;

Considérant la recommandation des membres du comité de travail de maintenir le statu quo quant au plan de répartition des élèves dans les écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil pour la rentrée scolaire de septembre 2020;

Considérant la croissance démographique en lien avec les développements immobiliers à Beloeil, principalement sur le territoire de l'école au Cœur-des-Monts;

Considérant que, selon les dernières prévisions ministérielles, les écoles du secteur de Beloeil, à l'exception de l'école au Cœur-des-Monts, sont en mesure d'accueillir les élèves de leur territoire pour les prochaines années;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est en attente de recommandations du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans la cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 selon les nouvelles méthodes entourant les demandes d'ajout d'espace;

Considérant l'analyse de la recommandation du comité de travail, par les membres du Conseil des commissaires, lors de la séance de travail tenue le 24 septembre 2019;

C-018-09-19

Il est proposé par Philippe Guénette :

- de maintenir le statu quo quant au plan de répartition des élèves dans les écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil;
- de scolariser prioritairement à l'école Saint-Mathieu, les enfants des classes de l'éducation préscolaire du secteur de l'école au Cœur-des-Monts, qui ne pourront pas être accueillis à cette école, dès la rentrée scolaire 2020-2021;
- de tenir une soirée publique d'information le 7 octobre 2019 afin d'informer les parents et la population des raisons qui motivent ce choix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources informatiques

6.2 Autorisation pour l'octroi d'un contrat de gré à gré pour un abonnement à la plateforme informatique Netmath

Monsieur Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, présente ce dossier.

Considérant que les enseignants et les élèves de la Commission scolaire des Patriotes utilisent la plateforme informatique Netmath depuis l'année scolaire 2015-2016;

Considérant que cette utilisation se fait au moyen d'une licence acquise auprès de la compagnie Scolab Inc., pour une durée d'un an;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a négocié, de gré à gré, avec la compagnie Scolab Inc. le coût d'une licence institutionnelle pour l'année scolaire 2019-2020 au bénéfice de tous les élèves de la 3^e année du primaire à la 4^e année du secondaire;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1 article 13 paragraphe 4), le dirigeant de l'organisme, en l'occurrence le Conseil des commissaires, peut autoriser qu'un contrat soit octroyé de gré à gré lorsqu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

Considérant que l'article 13.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) prévoit que « l'organisme public doit, au moins 15 jours avant de conclure un contrat de gré à gré en vertu du paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 13, publier dans le Système électronique d'appel d'offres un avis d'intention permettant à toute entreprise de manifester son intérêt à réaliser ce contrat »;

Considérant l'avis d'intention qui a été publié par le Service des ressources matérielles sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 20 août 2019 au 3 septembre 2019;

Considérant qu'au terme du délai alloué pour permettre aux fournisseurs de manifester leur intention de contracter avec la Commission scolaire des Patriotes, aucune entreprise ne s'est manifestée;

Considérant que l'entreprise Scolab Inc. est un fournisseur unique pour ce type de plateforme informatique;

C-019-09-19 Il est proposé par madame Mélanie Demers :

D'autoriser qu'un contrat de gré à gré puisse être octroyé à l'entreprise Scolab Inc. pour une licence d'utilisation de la plateforme informatique Netmath, pour l'année scolaire 2019-2020, pour un montant de 111 107 \$ (toutes taxes exclues).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Un parent de l'école secondaire du Grand-Coteau à Sainte-Julie indique que son enfant est inscrit au volet IDTIC. Elle explique que les élèves ne sont plus administrateurs de leur ordinateur, afin d'éviter que des virus soient installés sur ces appareils qui sont connectés au réseau informatique de la commission scolaire. Elle demande de quelle façon les élèves pourraient néanmoins installer une imprimante à même leur ordinateur.

Monsieur Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, indique qu'une procédure pourrait être utilisée pour ce faire et invite le parent à communiquer avec le directeur de l'établissement afin que celui-ci le mette en communication avec le technicien en informatique de l'école.

Un parent de l'école primaire au Cœur-des-Monts fait état des préoccupations des parents des enfants ayant été transférés vers d'autres écoles en raison de surplus importants. Il constate qu'un vote a été pris ce soir pour mettre de côté l'idée initiale de revoir le plan de répartition du secteur. Il se dit inquiet de la suite des choses.

Madame Hélène Roberge confirme que la décision est définitive. Elle explique ce que prévoit la résolution et les raisons pour lesquelles le comité formé par le Conseil des commissaires a recommandé de ne pas revoir le plan de répartition dès cette année, puisqu'il ne serait pas pérenne. La mesure adoptée ce soir est donc temporaire. L'analyse se poursuivra à la lumière des développements immobiliers, afin de voir s'il y aurait lieu de demander la construction d'une nouvelle école auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Néant.

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Néant

12.2 Parole aux autres commissaires

Néant

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-020-09-19 À 20 h 55, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc